

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **12 mars 2018 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay  
Monsieur Danis Beauvillier  
Me Serge Bizier  
Madame Martine Lampron  
Monsieur Laurier Chagnon  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juare, directeur général, madame Louise Bergeron, trésorière, et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

**18-03-085**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

**18-03-086**

**Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2018 et de la séance extraordinaire du 26 février 2018.

ADOPTÉE

**18-03-087**

**Confirmation mandatant l'Union des municipalités du Québec comme mandataire du regroupement d'achat d'assurances de dommages et de gestionnaire de risques Regroupement Estrie**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la municipalité de Princeville souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 1<sup>er</sup> décembre 2023, ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Lampron et unanimement résolu que la Ville de Princeville :

JOINT à nouveau, par les présentes, l'un des regroupements d'achats de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat d'assurances de dommages.

AUTORISE le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée «ENTENTE du regroupement Estrie relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période 2018-2023 et de services de consultant et de gestionnaire de risques, soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

ADOPTÉE

18-03-088

**Nomination d'un délégué à la Société d'horticulture de Princeville**

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que le conseiller Jean-Robert Tremblay soit nommé comme délégué au conseil d'administration de la Société d'horticulture de Princeville.

ADOPTÉE

**Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la CSBF**  
- Dépôt

18-03-089

**Appui à SOGETEL pour le dépôt d'une demande visant le déploiement de la fibre optique**

ATTENDU QUE certains secteurs de la Ville de Princeville présentent une couverture déficiente des services large bande et que le conseil municipal a été à maintes reprises interpellé afin que cette situation puisse être corrigée;

ATTENDU QUE le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique Canada ainsi que le gouvernement du Québec ont mis de l'avant les programmes « Brancher pour innover » et « Québec Branché » qui visent à permettre aux communautés d'avoir accès aux services large bande respectant les exigences minimales de 5 Mbps/10 Mbps;

ATTENDU QUE la compagnie Sogetel inc. désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre des programmes susmentionnés, visant la mise en place d'un réseau de fibre optique qui permettrait une économie numérique significative en ayant accès à des services qui rencontreraient les exigences minimales établies par le CRTC (50 Mbps/10 Mbps) dans la décision CRTC-2016-496 du 21 décembre 2016;

ATTENDU QUE les bénéfices concrets qui découleront de l'accès aux services à large bande livré sur fibre optique, notamment :

- Les industries agricoles et acéricoles qui sont de plus en plus modernisées pourront améliorer leur efficacité en ayant accès à des services de large bande leur permettant d'automatiser leurs installations et d'échanger des informations avec leurs clients et fournisseurs de façon efficiente;

- Les travailleurs autonomes dont le bureau est situé à domicile profiteront des services de large bande leur permettant d'échanger des informations avec leurs clients et fournisseurs de façon efficiente;

- Le réseau donnera à la collectivité la possibilité d'utiliser la télémédecine qui permettra à nos résidents d'avoir accès aux médecins des grandes villes lorsque les services seront disponibles. De plus, le réseau permettra le transfert de connaissances entre nos médecins et ceux des grandes villes et vice-versa;

- Le projet aidera notre communauté à freiner l'exode des jeunes lié au manque d'accès à des services large bande performants;

- Le projet permettra à notre communauté d'avoir accès à des services évolués, tels que la domotique et l'infonuagique, qui sont de plus en plus répandus;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu par ce conseil :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Princeville, dans la MRC de l'Érable, appuie fortement la compagnie Sogetel inc. dans sa démarche de déploiement de fibre optique dans notre région et demande respectueusement aux autorités concernées d'acquiescer à sa demande de subvention présente dans le cadre des programmes susmentionnés.

ADOPTÉE

**18-03-090**

**Frais supplémentaires de correction d'un terrain résidentiel sur la rue Simard**

ATTENDU la résolution 17-11-421;

ATTENDU QUE la facture déposée à l'époque ne comprenait qu'un estimé et non le coût réel de l'expertise d'Englobe payée par Excavation Bois-Francis inc.;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'autoriser le paiement à Excavation Bois-Francis inc. des coûts réels d'expertise de 834,80 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

**18-03-091**

**Ratification des chèques et des dépôts salaires**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

**Chèques:**

- |  |               |
|--|---------------|
| - En date du 13-02-2018 au 11-03-2018            | 382 505,20 \$ |
| - nos M1643 au M1653 & A43772 au A43797          |               |
| - dépôts salaires des périodes 2018-06 à 2018-09 |               |

ADOPTÉE

**18-03-092**

**Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Chèques :**

- |                         |               |
|-------------------------|---------------|
| - En date du 12-03-2018 | 346 521,86 \$ |
| nos A43798 au A43945    |               |

ADOPTÉE

18-03-093

**Emprunt temporaire – Caserne Incendie**

ATTENDU le deuxième alinéa de l'article 567 de la Loi sur les cités et villes ;

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de contracter un ou des emprunts temporaires, selon le besoin, jusqu'à concurrence de 2 225 000 \$ à la Caisse Desjardins de l'Érable de Princeville pour le paiement des dépenses pour le projet de nouvelle caserne incendie financé par le *Règlement no 2017-310 décrétant une dépense et un emprunt 3 200 000 \$ pour la construction d'une caserne incendie*, selon le taux d'intérêt en vigueur et à être remboursé lors du financement permanent par ce même règlement d'emprunt;

Le maire et la trésorière sont autorisés à signer les documents relatifs à cet emprunt.

ADOPTÉE

**Rapport des activités en vertu du chapitre XIII de la LERM pour l'exercice financier 2017**

Conformément à l'article 513 de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités (ch.E-2.2)*, la trésorière dépose devant le conseil séance tenante un rapport de ses activités prévues au chapitre XIII de la LERM et transmet ce rapport au directeur général des élections.

18-03-094

**Paiement du décompte progressif no 5 de la nouvelle caserne incendie – AO17-SI-02**

ATTENDU le dépôt du certificat de paiement no 5 daté du 8 mars 2018 préparé par la firme d'architectes Lemay Côté et ses annexes;

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu :

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement de 377 026,37 \$ à 9142-6254 Québec inc., faisant affaire sous le nom de S G Construction, pour le décompte, progressif no 5 aux travaux susmentionnés.

De financer cette dépense à même le *Règlement no 2017-310 décrétant une dépense et un emprunt 3 200 000 \$ pour la construction d'une caserne incendie*.

ADOPTÉE

18-03-095

**Mandat pour analyse de la structure salariale et maintien de l'équité salariale**

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de confier le mandat d'analyse de la structure salariale et du maintien de l'équité salariale à Groupe MCG Inc. et d'autoriser le directeur général à signer ledit mandat.

ADOPTÉE

18-03-096

**Congrès COMBEQ**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le conseil autorise Michel Carignan, directeur du Service d'urbanisme, à participer au congrès annuel de la Corporation des Officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec qui aura lieu à Rivière-du-Loup les 3, 4 et 5 mai 2018;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce congrès, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

**18-03-097**

**Embauche d'un pompier**

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'embauche de Christian Paré, en date du 1<sup>er</sup> mars 2018, comme pompier au sein du service de Sécurité Incendie de la Ville de Princeville.

QUE les conditions d'embauche du nouveau pompier soient établies selon les termes et conditions en vigueur;

ADOPTÉE

**18-03-098**

**Démission d'un pompier**

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de prendre acte de la lettre de démission de Martin Laflamme, pompier en date du 22 février 2018 et d'y donner suite.

ADOPTÉE

**18-03-099**

**Paiement cotisation annuelle Barreau - greffier**

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à payer la cotisation annuelle du Barreau du Québec pour Me Olivier Milot, membre no 244775-3, au montant de 1 814,95 \$.

ADOPTÉE

**18-03-100**

**Congrès de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ)**

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay il est unanimement résolu que le conseil autorise monsieur Mario Juaire, directeur général, madame Louise Bergeron, trésorière, et Me Olivier Milot, greffier, à participer au congrès annuel de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec qui aura lieu à Québec du 23 au 26 mai 2018 ;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce congrès, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

**18-03-101**

**Autorisation à émettre des constats d'infraction en vertu du règlement no 2016-300 relatif à la sécurité incendie**

ATTENDU l'article 96 du *Règlement 2016-300 relatif à la protection et la prévention des incendies de la Ville de Princeville* permettant de nommer par résolution des personnes capable d'émettre des constats d'infractions à ce même règlement;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que :

- Pierre Bouffard, préventionniste au service de sécurité incendie;

soit autorisé jusqu'à nouvel ordre à donner des constats d'infraction en vertu du *Règlement 2016-300 relatif à la protection et la prévention des incendies de la Ville de Princeville*;

QUE copie de cette résolution soit annexée au règlement 2016-300 et que la Cour Municipale de Princeville soit notifiée de cette résolution.

ADOPTÉE

18-03-102

**Achat de mobilier pour la nouvelle caserne incendie**

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'autoriser l'achat du mobilier pour la nouvelle caserne incendie du fournisseur Buropro Citation au montant de 15 842,09 \$, plus les taxes applicables.

QUE ces acquisitions soient financées à même le *Règlement no 2017-310 décrétant une dépense et un emprunt 3 200 000 \$ pour la construction d'une caserne incendie*.

ADOPTÉE

18-03-103

**Avis de motion – Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 1 730 000 \$ pour des travaux de voirie sur les 12<sup>e</sup> rang Est, 11<sup>e</sup> rang Ouest, Chemin des pointes, 3<sup>e</sup> rang, route St-Louis et 7<sup>e</sup> rang Est**

Avis de motion est donné par le conseiller Laurier Chagnon à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 1 730 000 \$ pour des travaux de voirie sur les 12<sup>e</sup> rang Est, 11<sup>e</sup> rang Ouest, Chemin des pointes, 3<sup>e</sup> rang, route St-Louis et 7<sup>e</sup> rang Est

ADOPTÉE

**Dépôt du projet de Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 1 730 000 \$ pour des travaux de voirie sur les 12<sup>e</sup> rang Est, 11<sup>e</sup> rang Ouest, Chemin des pointes, 3<sup>e</sup> rang, route St-Louis et 7<sup>e</sup> rang Est.**

Le greffier donne avis du dépôt et de la présentation du projet de Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 1 730 000 \$ pour des travaux de voirie sur les 12<sup>e</sup> rang Est, 11<sup>e</sup> rang Ouest, Chemin des pointes, 3<sup>e</sup> rang, route St-Louis et 7<sup>e</sup> rang Est, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et constate que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

18-03-104

**Confirmation de la fin du projet de décohesionnement au sur le 12<sup>e</sup> rang Ouest – Programme de réhabilitation du réseau routier local**

ATTENDU l'entente de contribution financière pour la réalisation d'interventions en vertu du Programme de Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales intervenu avec le ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports;

ATTENDU que selon cette entente le projet de décohesionnement sur le 12<sup>e</sup> Rang Ouest (projet PIRL-2016-2017-427 devait être réalisé par la Ville de Princeville;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de confirmer au MTMBET la réalisation complète des travaux prévus sur le 12<sup>e</sup> Rang Ouest et ainsi la fin du projet.

ADOPTÉE

18-03-105

**Contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection de voirie d'un tronçon des rues Saint-Jacques Est et Baillargeon – AO18-VM-04**

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de confier le mandat de contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection de voirie d'un tronçon des rues Saint-Jacques Est et Baillargeon aux Services EXP inc., au montant de 17 038 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit financée à même le *Règlement no 2017-321 décrétant une dépense et un emprunt de 2 250 000 \$ pour des travaux d'infrastructure sur les rues Saint-Jacques Est, Baillargeon et Richard.*

ADOPTÉE

18-03-106

**Aide financière – Centre d'action bénévole de l'Érable**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de participer financièrement pour un montant de 250 \$ à la Soirée Hommage aux bénévoles du Centre d'action bénévole de l'Érable qui aura lieu le 19 avril 2018 à la salle Firmin-Roy et précise que le don de 250 \$ comprend l'achat de 2 billets pour assister à cette soirée.

ADOPTÉE

18-03-107

**Adoption du règlement no 2018-330 modifiant le règlement de zonage 2017-316**

ATTENDU le projet de règlement no 2018-330 modifiant le règlement de zonage 2017-316;

ATTENDU l'avis de motion et l'adoption du premier projet de règlement le 12 février 2018 en séance ordinaire;

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement le 26 février 2018 en séance extraordinaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables et que le greffier adjoint en a expliqué l'objet et sa portée à la séance extraordinaire du 26 février 2018;

Ce règlement vise, entre autres choses, à établir de nouvelles conditions d'émission de permis de construction en zone agricole permanente et à procéder à certaines modifications de certaines dispositions du règlement de zonage.

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2018-330 modifiant le règlement de zonage 2017-316.

ADOPTÉE

18-03-108

**Adoption du règlement no 2018-331 relatif aux usages conditionnels**

ATTENDU le projet de règlement no 2018-331 relatif aux usages conditionnels;

ATTENDU l'avis de motion et l'adoption du premier projet de règlement le 12 février 2018 en séance ordinaire;

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement le 26 février 2018 en séance extraordinaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables et que le greffier adjoint en a expliqué l'objet et sa portée à la séance extraordinaire du 26 février 2018;

Ce règlement vise à encadrer la construction en milieu agricole afin de favoriser un développement renouvelé et dynamique du territoire rural, de l'agriculture et de la foresterie.

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2018-331 relatif aux usages conditionnels.

ADOPTÉE

18-03-109

**Kiosque a chansons**

ATTENDU QUE ce conseil désire effectuer le paiement de dépenses pour les artistes qui participeront au kiosque à chansons au cours de l'été 2018;

ATTENTU QU'une liste des artistes accompagne la présente demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement des dépenses reliées à la tenue des prestations des artistes pour un montant de 8 509,50 \$ plus taxes si applicables et pour la sonorisation d'un montant de 4 200 \$ plus les taxes applicables;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement de ces dépenses selon la liste annexée à la présente résolution.

ADOPTÉE

18-03-110

**Appui à la Ville de Plessisville – subvention pour construction d'une piscine**

ATTENDU QUE la piscine municipale extérieure située sur le territoire de la Ville de Plessisville est devenue vétuste;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à son remplacement, vu les coûts importants engendrés par sa mise aux normes;

ATTENDU QU'en vertu de l'Entente infrastructures en loisirs, la municipalité bénéficie des installations sportives sur le territoire de la Ville de Plessisville;  
Il est proposé par le conseiller Danis Beauvillier, et il est unanimement résolu :



D'APPUYER la Ville de Plessisville dans la cadre de sa demande de subvention auprès du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour le « programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV » pour le projet de construction d'une nouvelle piscine située sur son territoire, lesquels travaux débiteront au cours de l'année 2018.

ADOPTÉE

18-03-111

**Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 2011-193 concernant la tarification des services de loisirs et diverses tarifications**

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Côté à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement modifiant le règlement 2011-193 concernant la tarification des services de loisirs et diverses tarifications;

ADOPTÉE

**Dépôt du projet de Règlement modifiant le règlement 2011-193 concernant la tarification des services de loisirs et diverses tarifications**

Le greffier donne avis du dépôt et de la présentation du projet de règlement modifiant le règlement 2011-193 concernant la tarification des services de loisirs et diverses tarifications, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et constate que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

18-03-112

**Participation à la balade gourmande 2018**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le conseil autorise le coordonnateur aux loisirs et le directeur aux loisirs à prendre toute entente et effectuer toute dépense nécessaire à l'organisation et la tenue de la Balade gourmande 2018, le tout sous réserve des dispositions du *règlement no 2009-168 concernant la délégation à certains fonctionnaires du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence.*

ADOPTÉE

18-03-113

**Fête Nationale du Québec 2018**

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que Monsieur Claude Fortier, directeur au service des loisirs de la Ville de Princeville soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2018.

ADOPTÉE

18-03-114

**Utilisation des terrains, bâtisses et rues par le Festival du Cheval 2018**

ATTENDU QUE l'organisme du Festival du Cheval de Princeville désire obtenir la collaboration de la Ville de Princeville pour la tenue du Festival du Cheval qui aura lieu la fin de semaine du 7 au 10 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le conseil autorise le Festival du Cheval à utiliser gratuitement une partie du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière ainsi que les terrains adjacents,

tels que les terrains de stationnement et le terrain adjacent à la Salle de Quilles, la rue Baillargeon entre les rues Leclerc et Demers pour la tenue de leurs activités;

QUE l'organisme doit disposer d'assurances en responsabilité civile et locative nécessaires à la couverture des immeubles prêtés;

QUE le conseil autorise également, la fermeture temporaire de certaines rues de la Ville de Princeville pour permettre le déroulement de la parade du Festival qui aura lieu le samedi 9 juin 2018;

QUE le conseil appuie l'organisme du Festival du Cheval pour présenter une demande de fermeture d'une partie de la rue Demers Est auprès du Ministère des Transports, d'en détourner le trafic sur le réseau local et s'engage à avertir les compagnies de transport de la région des dates et des détours occasionnés par la tenue du Festival.

ADOPTÉE

18-03-115

**Demande d'aide financière – Projet Vacances-Famille**

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que soit versé à la « Table des ressources enfance famille de l'Érable » la somme de 500 \$ pour poursuivre le projet vacances-famille.

ADOPTÉE

18-03-116

**Demande d'aide financière – Association des proches aidants Arthabaska-Érable**

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que soit versé à la l'Association des proches aidants Arthabaska-Érable la somme de 200 \$ pour poursuivre leur mission.

ADOPTÉE

18-03-117

**Demande de gratuité de salle et Invitation – Filles d'Isabelle de Princeville**

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'accorder la gratuité de la salle Jacques Therrien en date du 5 décembre 2017 et de la Salle Pierre Prince le 22 avril 2018;

Et d'acheter deux billets pour la fête du soixantième anniversaire des Filles d'Isabelle qui aura lieu le 26 mai 2018 à Princeville au coût de 30\$, taxes incluses, par billet.

ADOPTÉE

18-03-118

**Demande d'aide financière – Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable**

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de participer à la campagne de financement de la fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable en achetant : 2 billets pour la conférence du 4 avril 2018 au coût de 35 \$ chacun, 4 billets pour le tournoi de golf du 1<sup>er</sup> juin 2018 au coût de 120 \$ chacun et 2 billets pour le souper-bénéfice du 5 septembre 2018 au coût de 100 \$ chacun.

ADOPTÉE

18-03-119

**Demande de gratuité de salle – Mouvement des Femmes Chrétiennes**

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'accorder au Mouvement des Femmes Chrétiennes la gratuité de salle Pierre Prince le 9 mai 2018.

ADOPTÉE

18-03-120

**Demande d'aide financière – Unité Domrémy de Plessisville**

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de verser une subvention de 100 \$ à l'Unité Domrémy de Plessisville inc. afin de permettre de poursuivre sa mission auprès d'une clientèle souvent démunie.

ADOPTÉE

18-03-121

**Invitation à un tournoi de golf – Maison Marie Pagé**

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de participer au tournoi de Golf au bénéfice de la Maison Marie Pagé pour l'aider à poursuivre ses activités de soins palliatifs. Ce tournoi aura lieu le mercredi 4 juillet 2018 au Club de golf de Victoriaville au coût de 340 \$ pour un quatuor.

ADOPTÉE

18-03-122

**Semaine nationale de la santé mentale – Mouvement santé mentale Québec**

CONSIDÉRANT QUE la semaine nationale de la santé mentale se déroule du 7 au 13 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE le thème « Agir pour donner du sens » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

PAR CONSÉQUENT, sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil proclame la semaine du 7 au 13 mai 2018 « Semaine de la santé mentale » dans la municipalité de Princeville et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce *Agir pour donner du sens*.

ADOPTÉE

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

**18-03-123**

**Levée de la séance**

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 30.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Me Olivier Milot, greffier

\_\_\_\_\_  
Gilles Fortier, maire